

## Notre Enquete

# À vous de jouer !

### Se poser les bonnes questions

Première chose à déterminer : votre domaine d'action. Quelles sont vos compétences et quelles sont vos envies ? Auprès de qui avez-vous envie d'œuvrer ? Si vous avez la fibre pédagogique, tournez-vous vers le soutien scolaire. Si vous êtes touché par la solitude des personnes âgées, les petits frères des Pauvres cherchent partout en France des bénévoles de proximité. Exclusion, santé, environnement... les causes sont nombreuses ! Vous pouvez aussi choisir de vous investir dans le sport ou la culture. Ensuite, essayez de préciser votre projet. Souhaitez-vous travailler en équipe ou en solo ? Sur le terrain ou dans les bureaux de l'association ? Enfin, mesurez bien le temps dont vous disposez. Pouvez-vous vous libérer régulièrement ou devez-vous privilégier des missions ponctuelles ?

Si vous disposez d'un temps limité, pourquoi ne pas vous lancer dans le bénévolat en ligne ? De plus en plus d'organisations proposent des actions à distance. ATD Quart Monde, par exemple, recrute des « webbénévoles » pour relayer ses campagnes sur Internet. L'ONU a par ailleurs créé une plate-forme Internet répertoriant des missions à remplir à distance : [www.onlinevolunteering.org](http://www.onlinevolunteering.org)

### Trouver son association

La France compte plus d'un million d'associations. Les plus célèbres, d'envergure nationale comme le Secours catholique, les Restos du cœur ou la Croix-Rouge, recrutent en permanence des bénévoles. Il existe aussi d'innombrables petites associations de proximité, elles aussi sont toujours à la recherche de bonnes volontés. Vous devriez trouver toutes leurs coordonnées auprès de votre mairie ou de votre paroisse.

Internet constitue également une précieuse mine d'informations. Plusieurs sites recensent les associations et les missions proposées, n'hésitez pas à les contacter :

[www.jeveuxaider.com](http://www.jeveuxaider.com)

[www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)

[www.francebénévolat.org](http://www.francebénévolat.org)

[www.espacebénévolat.org](http://www.espacebénévolat.org)

### Quelques règles à connaître

Il n'existe pas de contrat au sens juridique du terme entre le bénévole et l'association. Quelques dispositifs encadrent cependant l'activité bénévole. Il revient notamment aux associations d'assurer leurs bénévoles. Vérifiez que l'association que vous avez rejointe a bien souscrit une assurance qui couvre les dommages corporels et matériels de ses membres, comme des bénéficiaires. À défaut, parlez-en à votre propre assureur.

Si les bénévoles ne sont pas rétribués, leurs frais peuvent néanmoins être remboursés. Si vous renoncez à leur remboursement, l'association peut vous remettre un reçu de don ouvrant droit à une déduction fiscale. Enfin, si vous êtes encore en activité, il faut savoir que les accords de réduction du temps de travail (35 heures) prévoient des dispositions en faveur des salariés exerçant des responsabilités à titre bénévole : autorisation d'absence, aménagement des horaires, etc. f

**Par Marie-Valentine Chaudon**